



DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCATION
18 SEPTEMBRE 2023
22 SEPTEMBRE 2023

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2023

Objet :

**Budget annexe « Foyers
Logements et Maintien à
domicile » - Décision
modificative n°2 - Exercice
2023**

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 02 OCT. 2023

PUBLIE-LE

L'an deux mille vingt- trois, le 27 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Nota : Comme le prévoit le règlement intérieur dans son article 2.2.3, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31 septembre 2023 suite à la convocation du 18 septembre, le Conseil d'Administration peut ce jour délibérer sur l'ensemble des affaires quel que soit le nombre d'administrateurs présents.

Étaient présents :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Ali MOFREDJ .

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

Absents excusés :

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, , Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE, Monsieur Farid ZERGUINE, Monsieur David YTIER.

Secrétariat :

Madame Sandrine BONNOUVRIER, Directrice du C.C.A.S.

Par délibération du Conseil d'Administration du 28 mars 2023 modifié par la délibération du 11 avril 2023, le Budget annexe « Foyers Logements et Maintien à domicile » a été adopté. Or, compte tenu des besoins exprimés par différents services, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires par la réalisation de divers transferts et ouvertures de crédits sur le budget annexe « Foyers

Logements et Maintien à Domicile ».

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 013-261302087-20231002-2023_CCAS138-DE

La réglementation nous impose, désormais, une présentation des modifications effectuées sur le budget dans le cadre des décisions modificatives adoptées tout au long de l'exercice budgétaire.

En conséquence, vous trouverez dans la maquette jointe en annexe l'ensemble des transferts et ouvertures de crédits réalisés sur le budget annexe foyers logements et maintien à domicile.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVER** les opérations de transferts et d'ouvertures de crédits présentées en annexe sur le budget annexe « Foyers Logements et Maintien à domicile »

- **SE PRONONCE :**

POUR : Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Ali MOFREDJ.

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents


Stéphane BLANCHARD
Vice-Président du C.C.A.S.